

Compte-rendu

Séance du 11 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze octobre à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 4 octobre 2018

PRÉSENTS : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, MM. Patrick FRACASSIN, Marcelino DIJOUX, Mme Marie-Claire CARME adjoints, M. Franck PRADIER conseiller municipal.

ABSENTS EXCUSÉS : Florian BELOT, Jean-Claude MARTINEZ Jean-François ROQUES

PROCURATION : Jean-François ROQUES donne pouvoir à Franck PRADIER

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Franck PRADIER comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉCÉDENT PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 11 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Projet d'aménagement du village**
 - Préparation de la réunion technique du vendredi 12 octobre 2018
 - Point sur les subventions
- 2. Délibérations**
 - Cession bande de terrain Mme Josiane POURQUE
 - Modification de la délibération pour la cession bande de terrain M. Jean-François BROUSSE
 - Indemnité versé au comptable du trésor public, M. REVERDY Bruno
- 3. PLUi :** présentation du rapport (délibération à prendre avant le 21 décembre) pour débattre du PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable)
- 4. Questions diverses**

1 – PROJET D'AMENAGEMENT DU VILLAGE

Rappel des travaux concernant la Tranche 1:

- Prolongement du réseau d'assainissement jusqu'au lotissement communal
- Création chemin d'accès +parkings et Viabilisation de 4 lots du lotissement communal
- Recalibrage des RD 37 et 137 avec plateaux traversants et réalisation d'un cheminement piétonnier pour relier les différents lieux de vie en toute sécurité (place du Boulodrome, Rd999/ Zone d'Activité, Mairie/Ecole /Eglise).

Plan de financent :

- Montant de l'opération Tranche 1 : 625 010 € HT soit 750 012 € TTC
- Montant éligible aux subventions : 214 225 €
- Montant des subventions attendues : 166 966 €
 - DSIL : 85 690 €
 - Fond Europe Leader : 4 224 €
 - Conseil Départemental, Région : en attente
 - Autofinancement et emprunt : 605 991 €

Pour cette opération, l'Etat versera une subvention de 85 690 € au titre de la DSIL (Fonds de soutien à l'investissement local)

Le Conseil Régional, à ce jour, n'a pas débloqué la subvention, cependant il prend en compte notre demande de financement, le dossier est considéré complet, Le CR nous autorise à commencer les travaux.

Concernant le Département, le dossier est également réputé complet et notre demande de subvention est en cours d'instruction. (Une réunion est prévue au Conseil Départemental le 16 Octobre en présence du Maire de Beauvais s/t et de l'architecte Urbaniste pour détailler le projet).

Le Maître d'œuvre, Mr Régis BOULOT, missionné pour l'opération, est chargé de préparer le cahier des charges afin de lancer les appels d'offres dans les meilleurs délais. (Point technique prévue le 12 Octobre, à la Mairie de Beauvais s/t avec les membres de la commission des bâtiments et les Maîtres d'œuvre.

Monsieur le Maire met au vote l'approbation du montant de l'opération et le plan de financement retenu pour les travaux de la Tranche 1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

APPROUVE le plan de financement comme évoqué ci-dessus (plan de financement extrait du plan de financement global pour les 2 tranches et approuvé par le Conseil Municipal en séance du 13 février 2018 et du 10 avril 2018).

APPROUVE le budget prévisionnel des travaux pour l'aménagement du village pour la tranche 1,

ACCEPTÉ la sollicitation des subventions pour la tranche 1 des travaux auprès des organismes précités au plan de financement

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant ce projet

2 – DELIBERATIONS

Cession bande de terrain Mme Josiane POURQUE à la Commune de Beauvais sur Tescou

Avec l'accord de Mme POURQUE Josiane, propriétaire du bien, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récupérer dans l'espace public communal la servitude de 1m de large qui grève les terrains de Mme POURQUE Josiane, le long de la RD 37 et 137.

En contrepartie la commune prendra à sa charge la réalisation des 2 accès menant aux 4 parcelles constructibles et la mise en place de 4 tabourets de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire comme indiqué ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire pour réaliser cette opération

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant ce projet

Cession bande de terrain M. Jean-François BROUSSE

Avec l'accord de M. Jean-François BROUSSE, propriétaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récupérer dans l'espace public communal le chemin d'accès, cadastré ZE 156 d'une surface de 163 m², afin de desservir le lotissement communal.

En contrepartie, la commune prendra à sa charge les travaux nécessaires pour amener en limite de sa parcelle le réseau d'assainissement des eaux usées.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire comme indiqué ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire pour réaliser cette opération

AUTORISE le Maire à signer tous les documents concernant ce projet

Indemnité de conseil du comptable public – année 2018

Comme chaque année, le receveur municipal peut percevoir des Communes une indemnité de conseil. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

ATTRIBUE à Monsieur REVERDY Bruno, receveur municipal de Rabastens, une indemnité de 250.05 € brut pour l'année 2018 représentant un montant net de 226.24 €

3 – PLUi PADD : (Projet d'Aménagement et Développement Durable Présentation des orientations intercommunales du secteur de : Vère- Grésigne et Pays Salvagnacois
--

Une réunion du Conseil Municipal se tiendra prochainement pour débattre du PADD (Projet d'Aménagement du Développement Durable sur le secteur VGPS), pour faire suite aux réunions prises par le Conseil Municipal en séance du 29 mai 2018.

Débat sur la présentation des orientations intercommunales sur Vère-Grésigne et Pays Salvagnacois avant délibération.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : propreté des cimetières pour la période de la Toussaint :Le travail a été effectué.

Etat des Départementales RD 37 et 137 : Il est signalé en séance le mauvais état des routes départementales hors agglomération (nid de poules, bas-côté inexistant, sections très dégradées).

Les responsables de la voirie seront sollicités pour faire un état des lieux et réaliser les travaux nécessaires à la sécurité.

Tennis : Modification Cde éclairage effectuée reste à reprendre toutes les connections sur les boitiers de jonction suite à l'oxydation importante des conducteurs .

Divagation d'animaux : des moutons en liberté errent sur la RD 37. Risque de collision, le propriétaire sera prévenu pour lui demander de mettre un terme à cette situation dangereuse.

Réfection desserte du lotissement Delrieu : Ce chemin (qui n'est pas dans le domaine public) est très abimé, la remise en état est de la responsabilité du lotisseur qui n'a pas effectué de déclaration de fin des travaux (attestant de la conformité et de l'achèvement des travaux), ce dernier est absent et défaillant . Des devis pour la remise en état du chemin seront présentés à la banque qui a accompagné et financé ce projet, Mr le Maire sollicite Maître GUY notaire pour effectuer les démarches auprès de la banque.

Panneau de signalisation « impasse Ste Catherine : Rappel d'un riverain pour ce panneau qui aurait dû être installé déjà depuis plusieurs mois. A faire dans les plus brefs délais.

Préparatif cérémonie Armistice du 11 novembre.

A l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 Novembre, Le Conseil Municipal souhaite marquer particulièrement cet anniversaire pour honorer ses enfants morts pour la France lors de la grande guerre, la date (10 Novembre à confirmer) et le déroulement de la cérémonie seront évoqué à la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le Mardi 30 octobre 18 à 21H.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à **23h**.